



National Defence
National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale
Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL/ OFFER – DEMANDE DE PRIX/D’OFFRE

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Title/Titre Roues de servitude de Brackett Aircraft	Solicitation No – No de l’invitation W8485-247931
Date of Solicitation – Date de l’invitation 30-11-2023	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Quartier général de la Défense nationale 101, promenade Colonel By Ottawa (Ontario) K1A 0K2 À l’attention de : Capt Danny Wijoyo Courriel : Danny.Wijoyo@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 819-939-3713	FAX No – N° de fax
Destination 25 DAFC Montréal Section de la réception 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein : prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s’appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d’accise. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Solicitation Closes – L’invitation prend fin

At – à : 2 PM / 14 h
Eastern Standard Time/ Heure normale de l’Est

On – le : 30 December / décembre 2023

Delivery required – Livraison exigée 15 April / avril 2024	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d’imprimerie)	
Name/Nom _____	
Title/Titre _____	
Signature _____	Date _____

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET INSTRUCTIONS

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des besoins
3. Instructions, clauses et conditions uniformisées
4. Clauses du Guide des CCUA
5. Présentation des soumissions
6. Attestations et renseignements supplémentaires
7. Demandes de renseignements – Demande de soumissions
8. Procédures d'évaluation
9. Meilleure date de livraison – Soumission
10. Lois applicables
11. Comptes rendus
12. Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement

PARTIE 2 – CLAUSES DU MARCHÉ SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des besoins
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Modalités du contrat
5. Autorités
6. Paieement
7. Clauses du Guide des CCUA
8. Instructions relatives à la facturation
9. Conformité
10. Lois applicables
11. Priorité des documents
12. Préparation en vue de la livraison
13. Instructions d'expédition
14. Assurance de la qualité
15. État du matériel
16. Pièces de rechange d'avion militaire
17. Clauses supplémentaires du Guide des CCUA
18. Services de règlement des différends
19. Administration du contrat

Annexe A, Détails des articles

Annexe B, Renseignements supplémentaires

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET INSTRUCTIONS

1. Exigences relatives à la sécurité

Aucune exigence relative à la sécurité n'est associée au présent besoin.

2. Énoncé des besoins

Le besoin est décrit à l'annexe A, « Détails des articles ».

3. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions au moyen d'un numéro, d'une date et d'un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Services publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (08-06-2023), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous.

- a) La sous-section 3 de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimée en entier.
- b) La section 08, Transmission par télécopieur, est supprimée en entier.
- c) La section 20, Autres renseignements, sous-section 2, est supprimée en entier.

4. Clauses du Guide des CCUA

Clause [B1000T](#) du *Guide des CCUA* (26-06-2014), Condition du matériel – soumission.

Clause [C3011T](#) du *Guide des CCUA* (06-11-2013), Fluctuation du taux de change

5. Présentation des soumissions – par Connexion postel SEULEMENT (Tous les fichiers PDF, le cas échéant, doivent être soumis dans un format non protégé.)

Les soumissions doivent être présentées uniquement à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) (par Connexion postel uniquement en raison de la COVID-19) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui utiliseront Connexion postel pour présenter leur soumission au Module de réception des soumissions de la région de la capitale nationale (RCN), l'adresse courriel est la suivante :

TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions envoyées directement à cette adresse de courriel ne seront pas acceptées. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, comme il est indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel. La première des deux étapes du processus Connexion postel consiste à envoyer un courriel à l'adresse ci-dessus, et ce, quelques jours avant

la date limite de présentation des soumissions.

6. Attestations et renseignements supplémentaires

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés.

Le gouvernement du Canada peut toujours vérifier les attestations que les soumissionnaires lui remettent. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou celle du contrat.

L'autorité contractante se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'entrepreneur. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

6.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent soumettre les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

6.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent fournir avec leur proposition, **le cas échéant**, le formulaire de déclaration se trouvant sur le site Web des [formulaires du régime d'intégrité](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur proposition soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

6.1.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous doivent être remplis et fournis avec la soumission, mais peuvent aussi être présentés ultérieurement. Si l'une de ces attestations ou l'un de ces renseignements supplémentaires n'est pas rempli et fourni comme demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir ces renseignements. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable.

6.1.3 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

Conformément à la section de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>) intitulée « Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier », le soumissionnaire doit fournir les documents requis, selon le cas, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

6.1.4 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni son nom ni le nom des membres de sa coentreprise, le cas échéant, ne figurent sur la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et développement social Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#afed>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire ou celui de tout membre de sa coentreprise, le cas échéant, figure sur la « Liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » pour l'équité en matière d'emploi au moment de l'attribution du contrat.

7. Demandes de renseignements en période de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées à l'autorité contractante au moins deux (2) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Il est possible qu'on ne réponde pas aux demandes de renseignements reçues après ce délai.

8. Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers précisés ci-dessous.

8.1. Évaluation technique

Tous les soumissionnaires doivent remplir l'Annexe A, Détails des articles, en entier et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

8.1.1 Critères techniques obligatoires

Tous les soumissionnaires doivent remplir l'Annexe A, Détails des articles, en entier et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

Les articles doivent être livrés à l'emplacement précisé à l'Annexe A, Détails des articles.

8.2. Évaluation financière

Le prix évalué de la soumission sera déterminé conformément à l'Annexe A, Détails des articles, aux fins de l'évaluation de la soumission et de la sélection de l'entrepreneur seulement.

Il sera évalué en dollars canadiens, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accises canadiens, taxes applicables en sus.

Les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Dans ce cas, le facteur de conversion utilisé sera le taux indiqué par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture des soumissions.

Même si le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat soit FCA à l'usine ou DDP à destination, il demande aux soumissionnaires de fournir un prix DDP à destination, à des fins informatives.

8.2.1 Prix – Articles

Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes pour tous les articles indiqués à l'annexe A, Détails des articles.

8.3 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences (obligatoires et cotées) de la demande de propositions pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas pour chacun des articles sera recommandée pour l'attribution d'un marché.

Un contrat ou plusieurs contrats pourront être attribués à la suite de la présente demande de soumissions.

Dans le cas où plusieurs soumissions recevables offrent le même prix évalué le plus bas pour un article donné, la soumission recevable recommandée pour l'attribution d'un contrat sera celle qui propose la meilleure date de livraison pour l'article en question.

9. Meilleure date de livraison – Soumission

Bien que la livraison doit être effectuée au plus tard le 15 avril 2024 (EF 2023-2024), les soumissionnaires devraient indiquer la meilleure date de livraison qu'ils puissent offrir à l'Annexe A, Détail des articles.

10. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est effectué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

11. Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Ce compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

12. Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement

Si vous avez des questions ou des problèmes concernant la demande de soumissions, vous pouvez les soulever auprès du ministère ou auprès du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA). Ce bureau a été mis sur pied par le gouvernement du Canada pour offrir aux entrepreneurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000 \$ pour des biens, et de moins de 100 000 \$ pour des services. Vous pouvez soumettre des questions ou des préoccupations concernant une demande de propositions ou l'attribution d'un contrat subséquent au BOA par téléphone, au 1-800-734-5169, ou par courriel, au boa.opo@boa.opo.gc.ca. Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements sur les services qu'offre le BOA en consultant son site Web, au www.opo-boa.gc.ca. En outre, le BOA peut offrir des solutions de rechange pour le règlement de conflits portant sur l'interprétation ou l'application d'une modalité du contrat subséquent.

PARTIE 2 – CLAUSES DU MARCHÉ SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé des besoins

L'entrepreneur doit fournir les éléments décrits à l'annexe A, Détails des articles.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions au moyen d'un numéro, d'une date et d'un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Services publics et Services gouvernementaux Canada. Aux fins du présent contrat, l'expression « le Ministre » désigne le ministre de la Défense nationale.

3.1 Conditions générales

La clause [2029](#) (01-12-2022) « Conditions générales – biens ou services (faible valeur) » s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

4. Modalités du contrat

4.1 Période du contrat – [A9022C](#) (25-05-2007)

La période du contrat s'étend de la date du contrat au 15 avril 2024 inclusivement.

4.2 Date de livraison

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison au 25 DAFC et la facturation au MDN avant le 15 avril 2024.

5. Autorités

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Capt Danny Wijoyo
Titre : Directeur – Obtention (Aérospatiale) (DOA) 8- 2- 4
Organisation : Ministère de la Défense nationale (MDN)
Direction : Directeur – Obtention (Aérospatiale) (DOA)
Adresse : 101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Téléphone : 819-939-3713
Courriel : Danny.Wijoyo@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat; toute modification au contrat doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites provenant de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Autorité technique

L'autorité technique pour le contrat est :

Nom : André Renaud
Titre : Officier de systèmes Aéro, DPEAGATS 2-4-5
Organisation : SMA(Mat)/DPEAG/DPEAGATS
Direction : Directeur – Obtention (Aérospatiale) (DOA)
Adresse : 101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Téléphone : 343-998-6986
Courriel : andre.renaud@forces.gc.ca

L'autorité technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Elle est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus au contrat. Il est possible de discuter des questions techniques avec elle. Toutefois, elle n'a pas le pouvoir d'autoriser de changements visant la portée des travaux. De tels changements ne peuvent être effectués qu'au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

[L'autorité contractante doit fournir ces renseignements.](#)

Demandes de renseignements généraux

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement – Prix unitaire ferme – **C0207C (25-04-2013)**

À condition de satisfaire toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, comme il est indiqué à l'Annexe A, Détails des articles, au coût de _____ \$ (*l'autorité contractante doit fournir cette information*). Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement apporté à la conception ni pour toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* **H1001C (12-05-2008)**, Paiements multiples

7. Clauses du Guide des CCUA

C2000C	Taxes – entrepreneur établi à l'étranger	30-11-2007
C2605C	Droits de douane et taxe de vente du Canada – Entrepreneur établi	12-05-2008
H1000C	Paiement unique	12-05-2008

8. Instructions relatives à la facturation – H5001C (2008-12-12)

- a. L'entrepreneur doit soumettre des factures conformément aux dispositions de la clause intitulée « Présentation de factures » des conditions générales. Les factures ne peuvent être présentées avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient achevés.

Les factures doivent être distribuées de la façon suivante :

L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement :

Ministère de la Défense nationale
25e Dépôt d'approvisionnement des FC
C.P. 4000 , STN « K »
Montréal (Québec)
H1N 3R9
CANADA
À l'attention de : Section de facturation

- b. Une (1) copie électronique doit être envoyée à l'autorité contractante précisée à la section intitulée « Autorités » du contrat. L'entrepreneur doit fournir les factures en format électronique à l'autorité contractante, sauf indication contraire de sa part, afin de réduire la quantité de documents imprimés.

9. Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat et sa coopération constante pour communiquer des renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations peuvent faire l'objet de vérifications par le gouvernement du Canada pendant toute la durée du contrat.

9.1 Résiliation avec avis de trente jours

- 1) Le Canada se réserve le droit de résilier le contrat à n'importe quel moment, en tout ou en partie, en donnant un avis écrit de trente (30) jours civils à l'entrepreneur.
- 2) Suite à cette résiliation, le Canada paiera uniquement les coûts engagés pour les services rendus et qu'il a acceptés avant la date de la résiliation. Malgré toute autre disposition du contrat, aucun autre coût résultant de la résiliation ne sera payé à l'entrepreneur.

10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

11. Priorité des documents

En cas de contradiction dans le libellé des textes énumérés dans la liste qui suit, c'est le libellé du document qui figure en premier dans la liste qui aura préséance sur celui de tout autre document figurant plus bas dans la liste :

- a) les articles du contrat;
- b) la clause 2029 (01-12-2022) – Conditions générales – biens ou services (faible valeur);
- c) l'annexe A, Détails des articles;
- d) la soumission de l'entrepreneur datée du ____ telle que modifiée le _____ (l'autorité contractante doit fournir ces renseignements).

12. Préparation en vue de la livraison

12.1 Préparation pour la livraison – entrepreneur établi au Canada – D3013C (30-11-2007)

1. La préservation et l'emballage de tous les articles à livrer doivent être conformes aux spécifications relatives à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-001/SF-001*. Le marquage doit pour sa part être conforme à la spécification *D-LM-008-002/SF-001*. Le formulaire « **Données d'emballage requises** », niveau B, doit être conforme à la spécification *D-LM-008-011/SF-001*.
2. Les formulaires de données d'emballage antérieurement approuvées par les autorités canadiennes sont acceptables.
3. Les données d'emballage codées sont indiquées immédiatement sous la description de l'article auquel elles s'appliquent. Si aucune donnée n'est indiquée, l'entrepreneur doit soumettre un formulaire de données d'emballage pour approbation.

13. Instructions d'expédition

13.1 Instruction d'expédition (ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi au Canada

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désignée par le MDN. Le Canada est ensuite responsable du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit communiquer avec le Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN ci-dessous, par télécopieur ou par courriel, afin de prendre les dispositions voulues pour l'expédition et de fournir les renseignements précisés au paragraphe 3.
Centre de coordination de la
logistique intégrée
Téléphone : 1-877-877-7423
Télécopieur : 1-877-877-7409
Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
 - a. le numéro du contrat;
 - b. l'adresse du destinataire (s'il y en a plus d'une, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément en fonction de chaque adresse de destination);
 - c. une description de chaque article;
 - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (p. ex., boîtes, caisses, fûts, palettes);
 - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f. les détails complets sur les matières dangereuses, selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats dûment signés nécessaires à l'expédition, aux termes des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du [*Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*](#), ainsi qu'une copie de la fiche signalétique en anglais et en français.

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les frais et coûts supplémentaires engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait de retards occasionnés par le Canada, la propriété quant aux biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada, soit après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme, soit après un délai de trente (30) jours suivant la date de livraison précisée dans le contrat, selon la dernière de ces éventualités.

14. Assurance de la qualité

14.1 ISO 9001 2015 – Systèmes de gestion de la qualité – Besoin (CAQ C) – D5545C (30-05-2019)

S'applique à tout article identifié « ISO 9001:2015 CAQ : C » dans l'Annexe A, Détails des articles.

15. Condition du matériel – Contrat – B1006C (26-06-2014)

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et qui provient du fabricant principal ou de son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, du devis et du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

16. Clauses supplémentaires du Guide des CUA

<u>A9006C</u>	Contrat de défense	16-07-2012
<u>B7500C</u>	Marchandises excédentaires	16-06-2006
<u>D2000C</u>	Marquage	30-11-2007
<u>D2001C</u>	Étiquetage	30-11-2007
<u>D2025C</u>	Matériaux d'emballage en bois	17-08-2017
<u>D3015C</u>	Marchandises dangereuses / produits dangereux – conformité de l'étiquetage et de l'emballage	25-09-2014
<u>D6010C</u>	Palettisation	30-11-2007
<u>D9002C</u>	Ensembles incomplets	30-11-2007
<u>G1005C</u>	Assurance – aucune exigence particulière	28-01-2016

17. Services de règlements des différends

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* proposera, à la demande de l'une ou l'autre des parties, un autre processus de règlement de conflits en vue de résoudre un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat. Les parties peuvent consentir à participer à ce processus proposé et à en assumer les coûts. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone au 1-866-734-5169 ou par courriel au boa.opo@boa.opo.gc.ca.

18. Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par l'entrepreneur concernant l'administration du contrat si les exigences de ce paragraphe et les articles 15 et 16 du Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone au 1-866-734-5169 ou par courriel au boa.opo@boa.opo.gc.ca.

ANNEXE A
Détails des articles

- Le soumissionnaire doit fournir tous les renseignements obligatoires dans les colonnes portant la mention « **OBLIGATOIRES** » pour chaque article qu'il propose. Si les informations obligatoires ne sont pas fournies, l'offre peut être déclarée irrecevable pour l'article en question. Les soumissions assorties de prix conditionnels seront rejetées.

Article	DESCRIPTION Doit indiquer clairement la référence et le N/CAGE proposés *OBLIGATOIRE*	GRILLE DES ARTICLES FINAUX À LIVRER (voir la partie 1, section 7.1) *OBLIGATOIRE*	ADRESSE DE DESTINATION	UD	Qté	PRIX UNITAIRE FERME FAB destination, rendu droits acquittés à destination, droits de douane et taxe d'accise canadiens compris, taxes applicables en sus. *OBLIGATOIRE*	PRIX CALCULÉ Taxes applicables en sus *OBLIGATOIRE*	LIVRAISON PROPOSÉE *OBLIGATOIRE*	
1	Nom de pièce : ENSEMBLE DE ROUES, TRANSPORT, HÉLICOPTÈRE NNO : 1730-01-692-1506 Référence : BDW-246A-1805, CAO/NCAGE : 56833 ISO 9001:2015 CAQ : C Emballage : D-LM-008-036/SF-000 Référence offerte : _____; CAO/NCAGE : _____; Certificat de conformité du fabricant de l'équipement d'origine (O ou N)	<input type="checkbox"/> Catégorie 1 Matériel neuf <input type="checkbox"/> Catégorie 2 Nouveau matériel excédentaire <input type="checkbox"/> Catégorie 3 Autre état	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal Section des reçus 6363, RUE NOTRE-DAME EST MONTRÉAL (QUÉBEC) H1N 3V9 CANADA	CH	6	\$	\$		
2	Nom de pièce : ENSEMBLE DE ROUES, TRANSPORT, HÉLICOPTÈRE NNO : 1730-01-692-1508 Référence : BDW-246A-1806, CAO/NCAGE : 56833 ISO 9001:2015 CAQ : C Emballage : D-LM-008-036/SF-000 Référence offerte : _____; CAO/NCAGE : _____; Certificat de conformité du fabricant de l'équipement d'origine (O ou N)	<input type="checkbox"/> Catégorie 1 Matériel neuf <input type="checkbox"/> Catégorie 2 Nouveau matériel excédentaire <input type="checkbox"/> Catégorie 3 Autre état	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal Section des reçus 6363, RUE NOTRE-DAME EST MONTRÉAL (QUÉBEC) H1N 3V9 CANADA	CH	6	\$	\$		
SOUS-TOTAL								\$	
TPS								\$	
T.V.Q.								\$	

Article	DESCRIPTION Doit indiquer clairement la référence et le N/CAGE proposés *OBLIGATOIRE*	GRILLE DES ARTICLES FINAUX À LIVRER (voir la partie 1, section 7.1) *OBLIGATOIRE*	ADRESSE DE DESTINATION	UD	Qté	PRIX UNITAIRE FERME FAB destination, rendu droits acquittés à destination, droits de douane et taxe d'accise canadiens compris, taxes applicables en sus. *OBLIGATOIRE*	PRIX CALCULÉ Taxes applicables en sus *OBLIGATOIRE*	LIVRAISON PROPOSÉE *OBLIGATOIRE*
TOTAL							_____	\$

ANNEXE B DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSION
Renseignements supplémentaires

1. Représentants du soumissionnaire

Le gouvernement du Canada demande à ce que les soumissionnaires fournissent des renseignements à la personne-ressource responsable des activités suivantes.

Demandes de renseignements généraux

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____